

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 14 mars 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

QUESTION N° 05 :

Fonds d'aide aux jeunes

Chaque année, le centre communal apporte son aide aux organismes publics de solidarité :

- le F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés dans leur insertion sociale et professionnelle.
- le F.S.L (Fonds Solidarité Logement) qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives.

La demande provient du Département de Seine-Maritime avec lequel la collectivité signe les conventions. C'est une participation volontaire de la commune.

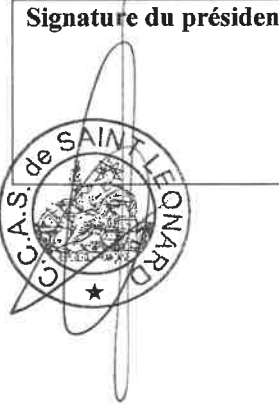
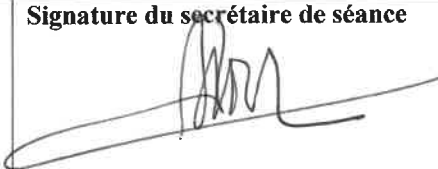
L'an passé, la base était de:

- FAJ : 0.23€/habitant
- FSL : 0.76€/habitant

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser ou non la poursuite du partenariat pour le Fond d'aide aux jeunes (la convention pour le FSL est triennale et court jusqu'en 2023)

La dépense est prévue au Budget Primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Signature du président	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		16.03.2023